



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2020

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 12 FÉVRIER 2020 ET 23 MAI 2020
- 2 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dossier sera soumis au prochain Conseil municipal.

- 3 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE
- 4 - COMPTES DE GESTION 2019 DU COMPTABLE PUBLIC - TOUS BUDGETS DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Les comptes de gestion, tenus par le Comptable public présentent un résultat définitif de l'ensemble des budgets municipaux pour l'exercice 2019 de 7 519 451,23 € d'excédent global de clôture.

Ce résultat de clôture, pour l'année 2019, se décompose par budget comme suit :

Le budget principal affiche donc un résultat d'exercice, en excédent, de 18 031 560,28 €, et un résultat de clôture en excédent de 7 528 783,57 €.

Le budget annexe du lotissement La Loge affiche donc un résultat d'exercice, en déficit, de 10 337,44 € et un résultat de clôture en déficit de 10 337,44 €.

Le budget annexe du lotissement Les Fontaines affiche donc un résultat d'exercice, en excédent, de 26 289,43 € et un résultat de clôture à 0,00 €.

Le budget annexe du lotissement Le Nôtre affiche donc un résultat d'exercice, en excédent, de 79 125,44 € et un résultat de clôture en excédent 1 005,10 €.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion des budgets de la Commune de Châteauroux pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la Commune de Châteauroux pour le même exercice.

5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville de Châteauroux.

6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement communal les Fontaines.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA LOGE

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement communal La Loge.

8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NÔTRE

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement communal le Nôtre.

9 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Aucun résultat n'est à affecter.

10 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NÔTRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal affecte les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 1 787,25 € (compte 1068)
- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 1 787,25 € (ligne D001)
- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 1 005,10 € (ligne R002)

11 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA LOGE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal affecte les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 546,25 € (compte 1068)
- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 10 883,69 € (ligne D001)

12 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019- BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal affecte les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 10 971 080,12 €
(compte 1068)

- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 3 442 296,55 €
(ligne budgétaire D001).

13 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA LOGE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement communal La Loge.

14 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NÔTRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre.

15 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve cette décision modificative n°1 du Budget principal.

16 - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FRÈRES PICHETTE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal accepte de créer le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement communal Les Frères Pichette.

Il arrête le budget prévisionnel 2020 du budget annexe lotissement Les Frères Pichette, à 1 244 861,04 €.

Les sections s'équilibrent à hauteur de 622 430,52 € pour le fonctionnement et à hauteur de 622 430,52 € en investissement.

17 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE VOTE DES TAUX 2020

Le Conseil municipal vote les taux d'imposition des deux taxes locales suivantes :

taxe foncière sur les propriétés bâties	27,61 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,83 %

Ces taux sont identiques à ceux de 2011. En conséquence, le Conseil municipal arrête le produit fiscal prévisionnel de l'année 2020 à **15 656 314 €** (quinze millions six cent cinquante-six mille trois cent quatorze Euros).

18 - DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - VILLE DE CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal décide :

- **D'ABROGER** les délibérations du conseil municipal relatives à la durée d'amortissement des immobilisations approuvées antérieurement à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Maire à amortir les biens de faible valeur sur une durée d'un an ;
- **DE FIXER** la valeur unitaire des biens dits de « faible valeur » à un montant maximum de 500 € TTC ;
- **D'AUTORISER** le Maire à sortir de l'actif les biens dits de « faible valeur » après leur complet amortissement ;
- **DE FIXER** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans l'annexe jointe ;
- **DE PRÉCISER** que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- **DE PRÉCISER** que les dispositions qui précèdent sont applicables aux immobilisations acquises ou réalisées à compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire.

19 - RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PROVENCE ENTRE LE BOULEVARD DES MARINS ET LA RUE DE BOURGOGNE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHÉS

Le Conseil municipal approuve, pour les lots 1 à 3, l'attribution des marchés aux sociétés suivantes :

Lot n°1 : Voirie/Réseaux - Entreprise SETEC - 36130 Diors pour un montant du détail estimatif de 686 072,76 € HT

Lot n°2 : Eclairage public - Entreprise SEGEC – 36400 La Châtre pour un montant du détail estimatif de 43 500,00 € HT

Lot n°3 : Espaces verts - Entreprise TD PAYSAGES – 36130 Ardentes pour un montant du détail estimatif de 54 291,00 € HT

Il autorise le Maire, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer les marchés avec ces trois sociétés.

20 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA PASSATION D'ACCORDS-CADRES RELATIFS À L'ACQUISITION DE MATÉRIAUX, PRODUITS ET OUTILLAGES POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil municipal décide:

- De constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour la fourniture de matériaux, produits et outillages,
- De désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

21 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DU PATRIMOINE BÂTI

Le Conseil municipal décide :

- de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole en vue de passer des marchés d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti de ces collectivités, dit travaux tous corps d'état, la ville de Châteauroux en étant désignée coordonnateur,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

22 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA PASSATION DE MARCHÉ DE FOURNITURES DE PNEUMATIQUES À CHARGES LOURDES

Le Conseil municipal décide :

- de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole en vue de faire l'acquisition de pneumatiques à charges lourdes,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

23 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX DE VOIRIE INCLUANT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le Conseil municipal décide :

- de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réhabilitation de voirie communale intégrant la gestion des eaux pluviales urbaines, la ville de Châteauroux en étant désignée coordonnateur,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

24 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE LIÉ À DES PRESTATIONS DE GÉOMÈTRE

Le Conseil municipal décide :

- de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole en vue de faire réaliser les prestations de géomètre sur leur territoire, la ville de Châteauroux en étant désignée coordonnateur,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur Général des Services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

25 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES DE MATÉRIELS DE VIDÉOPROTECTION

Le Conseil municipal décide :

- De constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole en vue d'acheter du matériel de vidéo protection,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

26 - PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2020 approuvé par le Conseil Municipal du 11 décembre 2019.

27 - CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - ETÉ 2020

Le Conseil municipal décide de créer les postes nécessaires aux besoins des services pour la période estivale conformément au tableau ci-joint et en application du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux emplois saisonniers ;

Il autorise le Maire ou son représentant :

- à procéder aux recrutements nécessaires sur les postes ouverts pour une durée déterminée au cours de la période du 2 juin au 31 août 2020,
- à signer les contrats de travail.

28 - CONTRAT DE VILLE - OPÉRATION "JOBS D'ÉTÉ 2020"

Le Conseil municipal autorise le Maire :

- à procéder au recrutement de 12 jeunes sur des postes d'adjoints techniques (1^{er} échelon), et au recrutement de 3 jeunes sur des postes d'adjoints d'animation (1^{er} échelon) conformément aux dispositions du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une période de deux semaines entre le 6 juillet et le 31 août 2020,
- à signer les contrats de travail,
- à demander une participation financière de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville.

29 - APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE MISE À DISPOSITION DE CHIENS AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal approuve la convention type relative aux modalités de la mise à disposition de chiens, au profit de la Ville de Châteauroux, telle qu'annexée à la présente délibération et autorise le Maire à signer cette convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

30 - ATTRIBUTION DE CHÈQUES FÉDÉBON AUX AGENTS MUNICIPAUX PARTICULIÈREMENT MOBILISÉS SUR LE TERRAIN PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT.

Le Conseil municipal décide:

- d'attribuer des chèques Fédébon aux agents particulièrement mobilisés en fonction d'un taux de présence :
 - 10 à 25 % = 100 €
 - 26 à 50 % = 200 €
 - 51 à 75 % = 300 €
 - 76 à 100 % = 400 €
- d'autoriser le Maire à verser par arrêté nominatif aux agents concernés, dans la limite d'un budget de 30 000. €, les chèques Fédébon en fonction des critères ci-dessus énoncés
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter des organismes concernés une exonération des cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 25 avril 2020, cette attribution constituant une valorisation du travail réalisé par l'agent en cette période inédite, même si elle ne revêt pas le caractère de prime
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération.

31 - RAPPORT ANNUEL SUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Le conseil municipal approuve le présent rapport.

32 - FORMATION DES ÉLUS

Le Conseil municipal adopte les dispositions, il décide d'inscrire une ligne de crédit de 10 000 € au chapitre 65 au budget 2020.

33 - REMISES SUR LES PRESTATIONS DÉLIVRÉES PAR LES SERVICES CULTURELS DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID.

Le Conseil municipal prolonge la durée du confinement les abonnements du réseau des bibliothèques et de consentir une remise de 20% sur le montant annuel des cotisations des usagers du conservatoire et de l'école municipale des Beaux-Arts. Il autorise le Maire à mettre ces mesures en application.

34 - PLAN DE RÉCOLEMENT DÉCENNAL 2016-2025 DU MUSÉE BERTRAND

Le Conseil municipal approuve le plan de récolement joint et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à celui-ci.

35 - FONDS SPORTIF : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Le Conseil municipal affecte la somme de 2 900 € selon la répartition figurant au tableau suivant :

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
Club Castelroussin de Badminton	17-18/10	Tournoi national de badminton	2 600	700	700
Les Enfants du Skate et du Ride	07/03 24-25/10	3ème édition championnat régional Skateboard "Contest 4ème Berry Skate Plaza" (Skate, Bmx, Trotinettes")	4 940	2 000	1 500
Les Piranhas de Châteauroux	15-16/02	Stage entraînement équipe de France junior roller derby	2 980	700	700
				TOTAL :	2 900

36 - CONVENTIONNEMENT CADRE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES : LYCÉES-VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve les termes des conventions précédemment citées, qui interviennent entre la Ville de Châteauroux et les lycées. Il autorise le Maire ou son représentant à signer ces conventions et à faire appliquer toutes leurs dispositions.

37 - PISCINE FIRMIN BATISSE : DÉDOMMAGEMENT DES ABONNEMENTS RELATIFS AUX ACTIVITÉS - PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DES PASS ET CARTES D'ABONNEMENT

Le Conseil municipal approuve les dispositions suivantes

Dédommagement des abonnements relatifs aux activités

Deux possibilités de dédommagement pour les usagers :

- un remboursement à la hauteur d'un trimestre en fonction de l'activité pratiquée,
- une gratuité du premier trimestre sur l'année sportive 2020-2021 avec une priorité sur la liste d'inscription.

Prolongation de validité des PASS et cartes d'abonnement

Prolongation de la durée de validité en fonction d'un calcul au prorata temporis en fonction de la durée de fermeture de la piscine. Ce dispositif est applicable à tous les détenteurs d'une carte PASS et d'une carte d'abonnement 11 bains.

Il autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

38 - PISCINE FIRMIN BATISSE : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE TARIFICATION CONCERNANT LES PASS PISCINE

Le Conseil municipal approuve les dispositions suivantes :

A compter du 1^{er} juillet 2020, le tarif PASS à 154,10 € (valable 1 an) supprimé, compte-tenu de la proximité de l'ouverture de Balsan'éo. Il adopte 2 nouveaux tarifs pour tenir compte de cette situation :

- un Pass Piscine au trimestre à 50,00 €
- un Pass Piscine au semestre à 80,00 €

Il autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

39 - EXTENSION DE L'AIDE À L'IMPLANTATION COMMERCIALE

Le Conseil municipal accorde la modification du dispositif au périmètre de centralité commerciale de Châteauroux (correspondant à celui du PLUI), il autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout document afférent à ce dossier.

40 - PROLONGATION À TITRE EXCEPTIONNEL DE L'AIDE À L'IMPLANTATION COMMERCIALE

Le Conseil municipal accorde la prolongation de 3 mois de l'aide à l'implantation commerciale aux 8 commerçants actuellement concernés, soit pour un montant total de 9 277,50 €.

41 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE SOUTIEN FINANCIER DE L'OFFRE JEUNESSE

Le Conseil municipal approuve la convention avec la Caisse d'allocations familiales de l'Indre et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

42 - PROPOSITION DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H) POUR LES ACCUEILS JEUNES

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre et autorise le Maire, ou son représentant, à le signer.

43 - CONVENTION DE PRESTATIONS POUR LES SERVICES DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE CHÂTEAURoux AVEC LA COMMUNE DE SAINT MAUR

Le Conseil municipal approuve la convention, autorise le Maire ou son représentant à signer cette

convention avec la commune de Saint-Maur et les avenants à intervenir si d'autres assistants maternels souhaitent bénéficier du service.

44 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECTEUR DE LA CHÂTRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Le Conseil municipal autorise le versement par la Ville d'une cotisation de 75,00 € au Syndicat de transports scolaires du secteur de La Châtre au titre de l'année scolaire 2019-2020.

45 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE GESTION DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE (O.G.E.C) RELATIVE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES MATERNELLES DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT-PIERRE

Question retirée de l'ordre du jour.

46 - MODIFICATION DES MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA VALLA, LA PINGAUDIÈRE ET LE PÔLE ADOS - AVENANT AU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DE LA VILLE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal décide :

- de redéfinir les modalités de réservation et d'annulation des accueils de loisirs la Valla, la Pingaudière, le Pôle Ados en passant de 48 h ouvrées à 7 jours. Faute de respecter ce délai, les réservations donneront lieu à facturation pour l'accueil de loisirs et les séjours avec nuitées,
- de modifier, par le biais d'un avenant, l'article 2.2 du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Châteauroux afin de prendre en compte ces changements,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

47 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ET L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES DE L'INDRE (A.D.A.P.E.I. 36) RELATIVE À LA FOURNITURE DE REPAS À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS AUTISTES PAR LE SERVICE RESTAURATION MUNICIPALE

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la fourniture de repas à l'Unité d'Enseignement en maternelle des enfants autistes par la restauration municipale de Châteauroux pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

48 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX FAMILLES DOMICILIÉES SUR LA COMMUNE DE COINGS FRÉQUENTANT LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT LA VALLA, LA PINGAUDIÈRE, LE PÔLE ADOS, LA SÉNATORERIE ET MAISON DE QUARTIER EST LORS DES VACANCES SCOLAIRES

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention entre la Ville de Châteauroux et la commune de Coings à compter du 1^{er} juillet 2020 ; il autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention.

49 - EXONÉRATION PARTIELLE DES DROITS DE TERRASSES COUVERTES ET NON COUVERTES

Le Conseil municipal valide la décision d'exonération en 2020 de 50% de la redevance due par les commerçants pour l'occupation du domaine public par les terrasses couvertes et non couvertes.

50 - CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU CENTRE AQUATIQUE BALSAN'ÉO

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Agglomération de Châteauroux Métropole et à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

51 - TLPE MAINTIEN DES TARIFS 2021

Le Conseil municipal décide de reconduire les tarifs en vigueur et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Dispositifs publicitaires et préenseignes	non numériques	numériques
Superficie ≤ 50 m ²	15,40 €	46,20 €
Superficie > 50 m ²	30,80 €	92,40 €
Enseignes		
Somme des superficies ≤ 12 m ²	exonération	
Somme des superficies > 12 m ² et ≤ 50 m ²	30,80 €	
Sommes des superficies > 50 m ²	61,60 €	

52 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DU CCAS - CONTRIBUTION AUX DÉPENSES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE ET DES RESTAURANTS DU CŒUR

Le Conseil municipal approuve le versement au profit du CCAS de Châteauroux d'une subvention annuelle d'un montant de 20 000 € qui devra être reversée pour moitié à la Banque Alimentaire de l'Indre et pour moitié aux restaurants du Cœur. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

53 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ SCALIS POUR LA RÉALISATION D'UN CENTRE DE FORMATION.

Question retirée de l'ordre du jour.

54 - BAIL LONG TERME AU PROFIT DU CCAS - EHPAD SAINT-JEAN

Le Conseil municipal approuve la signature d'un bail long terme portant mise à disposition de l'EHPAD Saint-Jean au profit du CCAS pour une durée de 20 ans moyennant un loyer annuel de 20 937,78 €TTC. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

55 - CONVENTION ENEDIS - RUE DU 11 NOVEMBRE ET AVENUE BERNARD LOUVET

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention de servitude concernant le passage d'une canalisation souterraine et la pose de coffret 2D, sur les parcelles cadastrées BM 1021 et BO n° 815, 795, 810 et 817 sises rue du 11 novembre et avenue Bernard Louvet à Châteauroux. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

56 - CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS - PARKING MAIL SAINT GILDAS À CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention de servitude concernant le passage des canalisations souterraines, sur la parcelle DR 38 sise avenue Jacques Chirac à Châteauroux. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

57 - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS SISE ALLÉE DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention de servitude concernant le passage des canalisations souterraines, sur la parcelle DN 1052, sise 1 allée de l'Ordre National du Mérite à Châteauroux. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

58 - CIMETIÈRE DE CRÉ : INTÉGRATION DE DROITS INDIVIS DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil municipal approuve l'intégration des droits indivis qui appartenaient à Monsieur Louis Lemaire sur la parcelle CT 134 dans le patrimoine communal. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document en vue de la régularisation des documents relatifs à la procédure.

59 - ACQUISITION DE DROITS INDIVIS - CIMETIÈRE ANIMALIER

Le Conseil municipal approuve l'acquisition des droits indivis bénéficiant aux conjoints Lemaire sur la parcelle CT 134 moyennant le prix global de 14.000 €. Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

60 - ACQUISITION CHEMIN DE LA LOGE DEVAUX-FELTANE

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle CN n° 123 sise commune de Châteauroux, propriété de Mesdames Feltane et Devaux, au prix de 3€/m², il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

61 - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES AVENUE DE BLOIS - MONSIEUR GREMIAU

Le Conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles AB 153 et 155 sises avenue de Blois, appartenant à Monsieur Gremiau, au prix de 6€/m² soit 30 516 €; Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

62 - ACQUISITION CHEMIN DES VIGNES SAINT JEAN MADAME MERY

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'une emprise d'environ 150 m² à prélever sur la parcelle cadastrée CY n°36 sise commune de Châteauroux, appartenant à Madame Monique Mery, au prix de 500 € soit 3.33€/m² ; il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

63 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE LIEUDIT LES FERRANDES - MONSIEUR ET MADAME LUNEAU

Le Conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle AV 50 propriété de Monsieur et Madame Luneau au prix de 120 € ; il autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

64 - CESSION IMMEUBLE 9 RUE CLAUDE PINETTE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME PELLETIER

Le Conseil municipal approuve la cession de l'immeuble sis 9 rue Claude Pinette à Châteauroux au profit de Monsieur et Madame Pelletier, ou toute société qu'ils souhaiteraient y substituer, au prix de 180 000€ sous réserve :

- du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme dans un délai de 4 mois à compter de l'approbation de la présente délibération ;
- de la signature de l'acte de vente dans un délai de 4 mois à compter de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

65 - CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE CY 267, SISE COMMUNE DE CHÂTEAUROUX, AU PROFIT DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Le Conseil municipal approuve la cession de la parcelle cadastrée CY 267 située chemin des Vignes Saint Jean à Châteauroux au prix de 1 €, au profit de Châteauroux Métropole ; il autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

66 - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE DÉNOMINATION DES VOIES

Le conseil municipal décide de créer la commission de dénomination des voies:

- Mme Chantal Monjoint (titulaire)
- Mme Christine Daguët (titulaire)
- Mme Delphine Chambonneau (titulaire)
- M. Damien Noël (titulaire)



Le Maire,

Gil Avérous

